

# SEANCE DU 11 JUIN 2019

**Président : Monsieur GAVILLON**

**Présents : Mmes RAYNAUD, MAYOUSSIER, Ms GUERIN, REVEL, Mmes FOURNIER-BERGERON, CALLY, VENET, MICHAUD, CHANET, Ms PETIT, CURT, PETITJEAN,**

**Excusés : Ms ECOCHARD, CORDIER**

**Secrétaire de séance : Monsieur CURT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 13 mai 2019 et passe à l'ordre du jour :

## ***URBANISME***

- DP 00140519D0010 : Monsieur Bernard STASKOWIAK / 2 Domaine des Granges – 01960 SERVAS / pose panneaux photovoltaïques : FAVORABLE
- DP 00140519D0011 : DYNACITE / Bâtiments BRESSES/DOBES – 01960 SERVAS / isolation extérieure : FAVORABLE
- Révision du PLU : signature d'une convention avec le centre de gestion pour une assistance juridique.

## ***DELIBERATIONS***

**OBJET : Prise en charge des factures du périscolaire de SERVAS, du centre de loisirs de Lent et du restaurant scolaire pour deux enfants**

Monsieur le Maire présente le dossier d'une famille de Servas, rencontrant des difficultés financières passagères.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide la prise en charge les factures du périscolaire de Servas, du centre de loisirs de Lent et du restaurant scolaire pour deux enfants, pour les mois d'avril, mai, juin/juillet 2019.

La somme de 107.76 euros sera mandatée à Graines de Malice de Servas.

La somme de 157.80 euros sera mandatée à Graines de Malice de Lent,

La somme de 266.60 euros sera mandatée aux P'tites Fourchettes de Servas

**OBJET : Demande d'aide financière**

Monsieur le Maire présente le dossier d'une personne de Servas sollicitant la prise en charge des frais d'expertise dans le cadre d'une demande de curatelle renforcée. Le coût de cette expertise est de 160 euros.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais d'expertise. La somme de 160 euros sera versée au Docteur Patricia GUISTI, psychiatre au centre psychothérapique de l'Ain.

**OBJET : Mission d'assistance juridique par le centre de gestion pour le choix d'un bureau d'étude d'urbanisme pour la révision du PLU**

Compte-tenu des évolutions réglementaires et législatives, de la réalisation, pour partie, des objectifs de développement du PLU, il apparaît nécessaire de le réviser. La planification de la commune doit s'inscrire dans une logique de développement durable, apporter une nouvelle organisation des équilibres de développement et de préservation, transcrire une nouvelle approche de l'usage du foncier et de son économie, s'attacher à fournir un cadre de vie qualitatif à la population.

M. Le Maire a sollicité le service d'assistance juridique du Centre de Gestion de l'Ain. Ce service apporte une mission de conseil et d'accompagnement en vue de la passation du marché "révision de PLU".

M. Le Maire donne lecture des articles et du contenu de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- VALIDE la mission proposée pour un montant total de 2 250 €, soit une durée de 9 jours de travail,
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain,
- AUTORISE M. Le Maire à mandater la dépense correspondante au budget 2019 au compte 202.

***POUR INFO***

- CRD (conservatoire à rayonnement départemental): avis favorable à la reconduction de la convention pour la rentrée 2019/2020 afin de bénéficier des interventions musicales en milieu scolaire.
- Eclairage public : candélabre dans la cour de la société BRESSOR. L'entreprise BALTHAZARD sera mandatée par la commune afin de retirer le candélabre et faire une reprise du réseau : devis de 2162.56 euros TTC → favorable  
Candélabre suite au sinistre sur la D1083 à hauteur du rond-point sortie sud de la commune : devis de l'entreprise BALTHAZARD pour le remplacement de l'ensemble d'éclairage : 4 103.78 euros TTC → un expert mandaté par l'assurance Groupama se rendra sur les lieux de l'accident le 18 juin 2019
- PET : Monsieur le Maire expose le compte rendu de la Conférence Territoriale Bourg Agglo qui a eu lieu le 06 juin à Saint Rémy : programmation du Plan d'Équipement Territorial, pacte financier et fiscal de solidarité, restitution des groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire.

- BEC (Bresse Energies Citoyennes) est venue présenter au conseil municipal le 17 décembre 2018 son projet de créer des centrales photovoltaïques. BEC est un collectif de citoyens souhaitant mettre en œuvre la transition énergétique. Ils rassemblent les citoyens, collectivités et entreprises locales pour participer à la production d'énergie renouvelable, via un financement participatif, au niveau du territoire de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse. Une étude est en cours, et le premier élément apporté serait de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit des vestiaires du foot, toit le mieux exposé pour ce projet. Une réunion publique est programmée le vendredi 06 septembre 2019.
- Parking de la gare : une étude est en cours pour l'installation d'éclairage public solaire sur le parking.
- VAL ROMAN Tranche II: travaux en cours. Fin de la viabilité courant septembre 2019

## **COMPTE RENDUS :**

### **Danièle RAYNAUD :**

- Emplois d'été : les deux jeunes retenus ont répondu favorablement
- Agent technique : un agent toujours en congés maladie, remplacement effectué
- Lecture d'une lettre de remerciement concernant une demande de subvention

### **Yves REVEL :**

- Devis UGO BOSS / INNOCENTI : mur de soutènement route de Lent, à hauteur du rond - point : après étude des 2 devis présentés : avis favorable pour l'entreprise UGO BOSS : 6 506.18 euros
- Devis GALLET Jean-Yves : réfection de l'appartement situé au-dessus du groupe scolaire : 6011.58 euros TTC → avis favorable
- Devis JANIN PAYSAGE : mur mitoyen avec la propriété PECHOUX / Commune de Servas anciennement Propriété VIEISIER : 4 408.80 euros TTC → avis favorable

### **Serge GUERIN :**

- Réunion avec Alfa3A : jeudi 20 juin à 20h à la salle polyvalente de Servas pour tous les parents d'élèves
- Jeu gestes éco-citoyen : début du jeu le samedi 15 juin
- Réunion sur les transports à la demande : nouveau nom → RUBIS'PLUS, tarification identique à l'année précédente
- Devis PROLUDIC : équipements pour le parcours VTT : un devis de 2502.72 euros pris en charge par le comité des fêtes et un devis de 2684.35 euros pris en charge par la mairie

**Marie-Thérèse VENET:**

- Syndicat de l'eau : fin des travaux sur le 2ème surpresseur

**Christèle MAYOUSSIER :**

- AG Emmaüs : nouvelle directrice, entre 25 et 30 compagnons
- AG de la Madrigale : bonne année pour l'association dans son ensemble
- Forum des associations : 7 septembre 2019
- Basket Club de Servas : fusion avec le Basket Club Bouchoux/Condeissiat dès la rentrée prochaine

**Séance levée à : 23h15**

**Affiché 17 juin 2019**